



SDEN CGT

flash informations

E.mail : flash.sdencgt@laposte.net - Bimestriel - Prix : 0,25 € - N° 59 - Octobre-Novembre 2005

EDITO.....

6 décembre ne pas se tromper!



Mardi 4 octobre. Date d'une nouvelle mobilisation d'envergure, unitaire sur les thèmes de l'emploi, des salaires et de la sauvegarde d'un service public de qualité.

Mardi 6 décembre. Elections professionnelles où chacun-e va élire ses représentant-e-s dans des commissions, où sont traités les problèmes propres à sa profession, problèmes dits catégoriels voire corporatistes.

Cette année, le pari va être difficile. Comment rester unitaire, dans l'action, tout en tirant à soi la couverture, pour montrer qu'on est le plus beau et le plus fort, afin d'obtenir le maximum de voix ? **C'est ce que tentent de faire d'autres.**

Pour sa part la **Cgt-Educ'Action** appartient à une grande confédération (il n'y avait qu'à voir le cortège immense des drapeaux de la CGT lors des dernières manifestations) et **a mobilisé ses adhérent-e-s depuis des années pour la défense des retraites, de la protection sociale, du Service Public et pour les salaires... Ces mobilisations, elle les a toujours voulues unitaires quelle que soit la période.**

La Cgt Educ'action présente aujourd'hui des listes de candidats dans tous les corps de l'Education Nationale. Et c'est pour des équipes militantes, de proximité, pour votre défense individuelle, à l'intérieur d'une grande Confédération avec laquelle l'action collective peut compter, que nous vous appelons à voter.

L'enjeu est de taille pour chaque syndicat. Ce sont ses moyens de fonctionnement à votre service qui découlent directement du nombre de voix obtenues, au delà de la juste représentativité dans les instances paritaires.

Le pluralisme n'est pas la division.

Donnez-nous les moyens de porter haut les revendications de la CGT-Educ'Action (Sden, UrSDen, Unsen), **de la Cgt dans notre secteur professionnel** en votant et faisant voter pour ses listes le 6 décembre.

Elisabeth CARON, Joel DENEULIN, Jean-Pierre QUARTIER, Josée BOUVIER, Florence CIARAVOLA, Cédric GAROYAN, José BARBERI, Yvon GUESNIER, Suzanne FURIGA, Cécile LAUBLET, Sandrine BLONDY, Catherine MAURY, Renaud DE VARENT, Marc LE ROY, Eve NOAILLY, Leila SAIMI, Corinne GELEY, Marie-Laure MÉRESSE, Françoise ROSSI

SOMMAIRE

P. 1 : - Edito : 6 décembre ne pas se tromper
- Poursuivre et amplifier les mobilisations
P. 2 : - La note
- Désobéir est parfois un acte héroïque
- Messieurs les directeurs, madames les infirmières
- EVS, CAE Dire non et après?

P. 3 : - L'élection des représentants du personnel, un rendez-vous important
- Défense du personnel CAPD et groupes de Travail
- A l'IA Jacta Est
- Bulletin d'adhésion
P. 4 : - Les forums sociaux, une autre facette de l'action syndicale
- Budget 2006

Directeur de publication : J. DENEULIN - Responsable de rédaction : D. BOUSCARAT

Pouvoir d'achat, emploi, budget, remplacements... Poursuivre et amplifier les mobilisations



Après celle du 10 mars, la journée interprofessionnelle de grève et de manifestation du 4

Cette mobilisation ne peut s'arrêter là. Il faut gagner sur nos revendications.

La CGT a d'ores et déjà annoncé sa volonté d'amplifier la riposte et d'exiger dans tous les secteurs, l'ouverture de négociations.

Le Conseil National de l'Unsen se place dans la perspective d'une nouvelle journée de grève interprofessionnelle intervenant le plus rapidement possible.

Dans l'Education Nationale, la rentrée est marquée par de nouvelles dégradations des conditions de travail et d'emploi.

Le nouveau ministre, G. de Robien, après avoir assuré qu'il fallait " se donner le temps de l'écoute et du dialogue ", opère un passage en force au Comité Technique Paritaire Ministériel du 13 juillet : la plupart des décrets d'application de la loi sur l'Ecole est aujourd'hui mise en place.

Au niveau de l'emploi, ce sont des milliers de collègues non titulaires qui se retrouvent au chômage alors que les tâches se multiplient et que l'on tente d'imposer toujours plus d'heures supplémentaires à l'ensemble des enseignant-e-s.

Le décret sur le remplacement en interne suscite une forte hostilité. Durant des années, le laxisme du ministère et des rectorats devant les besoins en remplacement a montré que l'intérêt des élèves passait après les contraintes budgétaires. Ce décret ne résout pas la question du remplacement. L'objectif principal est de réduire encore le nombre d'emplois dans l'Education, d'introduire la flexibilité, un début d'annualisation de nos services (ce que nous avons massivement rejeté en 2000) et la transformation de nos missions. A l'évidence cette attaque en prépare d'autres.

Dans le premier degré, on assiste, depuis plusieurs années, à une dégradation des conditions de remplacement. Les remplacements, dans le premier comme dans le second degré, doivent

être assurés par un véritable dispositif de titulaires-remplaçants volontaires, formé-e-s et bien rémunéré-e-s.

Dans la lignée des précédents budgets, le projet de budget 2006 est à l'opposé des besoins. Encore une fois c'est la suppression de milliers d'emplois de fonctionnaires, la baisse de l'impôt pour les plus riches, des cadeaux aux entreprises -22 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales- (on voit ce qu'ils deviennent chez Hewlett Packard) que propose le gouvernement.

Après le 4 octobre, il faut élargir le mouvement de refus de cette politique.

Dans notre secteur, nous devons continuer à exiger l'abrogation de la loi Fillon et nous opposer à l'application des décrets.

octobre a été, avec un large soutien de l'opinion, un incontestable succès.

La tentative du Premier ministre d'apparaître plus " social " que son prédécesseur a donc totalement échoué.

Les gouvernements se succèdent mais mènent la même politique, celle de la destruction programmée des services publics (EDF, SNCM...) et de la mise en cause du droit du travail (contrat nouvelle " embauche ").

Dans le privé comme dans la fonction publique, les salaires et l'emploi. sont au cœur des revendications.

Comment peut-on supporter des mesures qui précarisent toujours plus, pour pressurer toujours plus les salarié-e-s, les retraité-e-s et les privé-e-s d'emploi ?

Comment peut-on supporter cet acharnement du gouvernement à casser toute opposition en s'attaquant brutalement à celles et ceux qui se défendent (les postiers de Bègles, les marins de Marseille, les lycéens)?

Avec plus d'un million de manifestant-e-s dans de très nombreuses villes et la participation de salarié-e-s du public et du privé en plus grand nombre, le 4 octobre est l'expression d'un immense ras le bol.



La note

La note aujourd'hui a-t-elle le même poids qu'il y a trente ans ?

• Poids administratif ?

Rien n'a changé, malgré quelques soubresauts... quand les syndicats avaient gagné sa suppression dans le barème du Mouvement dans plusieurs départements. Elle participe, habituellement dans le premier degré pour moitié dans les barèmes de mutation, mais pas dans les permutations. Elle sert toujours à classer, ajoutée à l'ancienneté, à l'avancement, au grand choix et choix...

• Poids moral ?

Toujours aussi important, vu que l'inspection qui donne cette note reste individuelle, infantilissante, voire même culpabilisante.

Alors que ces dernières années ont vu des progrès technologiques importants, nous, nous restons avec notre inspection et notre note comme à la fin du XIX^e siècle !

De nombreux rapports ministériels ont fait part de l'inadaptation du mode de contrôle de l'enseignant-e, et du rôle obsolète de la note... les rapports passent et la note demeure !!!

Il a été reconnu aussi qu'aucun-e enseignant-e ne travaille avec cette carotte, et en revanche aucun-e, non plus ne profite de cette inspection pour évoquer des problèmes rencontrés !!!!

La hiérarchie craignait pour sa peau : "Supprimer la note, c'est supprimer les inspecteurs" disait-elle (et dit-elle encore?)

Sans la note : c'est une autre manière de travailler, de partager, de mettre en commun, une véritable formation au cœur des équipes autour d'objectifs et des problèmes rencontrés sur le terrain dans les apprentissages !!!!

Avec la note : C'est le pouvoir de l'un sur l'autre, le pouvoir d'un regard hiérarchisé, dans un moment x hors des contextes.

Et en bon-ne-s élèves que nous sommes et avons toujours été, nous avons peur de décevoir

Osons dire non !

- parce qu'au XXI^e siècle, il est temps de trouver de nouvelles formes d'évaluation du système éducatif et des personnels,

- parce qu'il faut dire stop aux rapports humains faussés,

• parce que la note ne sert plus, c'est un leurre...les promotions sont embouteillées à cause du télescopage des corps d'instits et de Profs d'école, parce qu'avoir une clis ou une classe de Zep quand on débute, à cause d'un point de différence, c'est toujours trop difficile !!

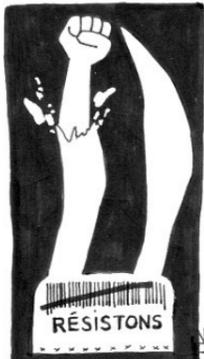
Car le mérite, c'est le fonds de commerce des bien-pensants de droite... Il n'y a qu'à voir toutes les mesures prises pour les professeur-e-s du second degré dans la loi Fillon !!!

Oui, nous sommes méritant-e-s de travailler dans des conditions qui se dégradent.

Non, nous n'avons aucun besoin d'être noté-e-s !

E.C.

Désobéir est parfois un acte héroïque



• Inspecteur, inspectrice stagiaires, sorti-e frais et fraîche émoulu-e de l'usine de formation de Poitiers en jeunes loups de l'Education nationale. Dents longues, arrogance, remplaçant l'assurance, ne sachant ni composer, ni négocier, paré-e-s de la certitude de l'autoritarisme, le mépris et la menace au coin des lèvres, les voilà missionné-e-s pour imposer les textes ministériels.

• Tant mieux ! des textes insupportables portés par des personnes imbuables, ce sera plus facile de tout rejeter en bloc.

• Je suis d'une génération où les inspecteurs "pédagos" ont succédé aux inspecteurs traditionnels. Et le retour à l'autoritarisme est difficile à supporter !!!

• Désobéir est parfois un acte héroïque. L'Histoire est remplie de fonctionnaires qui ont osé dire Non. Nous n'en sommes pas là !

• Se défendre du pouvoir et surtout de ses abus sera le lien permettant aux personnels d'entrer en "résistance".

• Suffit ! Nous ne sommes pas des enfants !!! que l'on défend d'ailleurs contre les abus des adultes !!!!

• Si l'équipe pédagogique ne s'est pas vraiment construite autour du projet pédagogique inscrit dans la loi d'orientation de 89, parce que notre hiérarchie n'en voulait pas vraiment (de l'équipe, et pas du projet).. c'est peut-être l'occasion de la construire pour créer un rapport de forces.

• Résistons! que chaque école ait réellement son pou-

voir de décision.

• L'équipe pédagogique est le seul moyen d'affronter l'arbitraire.

• Communiquons ! en diffusant chaque acte de résistance !!!

Elisabeth CARON

Victoire syndicale ?!

Les Inspecteur-trices après un petit mois de grève administrative viennent d'obtenir satisfaction...

Augmentation de 20% de leurs indemnités, création d'un échelon supplémentaire, et mesures facilitant leurs conditions de travail (source AFP).

Les syndicats Unsa et fsu ont donc appelé à cesser la grève administrative... Quant à De Robien, il a salué dans la fin de cette grève administrative une "décision conforme à l'attitude responsable qu'on peut attendre de personnels d'encadrement".... A priori on ne peut que se réjouir de cette "victoire syndicale", en s'étonnant quand même de la différence de traitement entre les IEN et les Directeur-trice-s par exemple où après plusieurs années de "grève administrative" ou d'autres actions, leurs revendications n'avancent pas...

Quand vous croiserez un-e IEN qui vous parlera de l'importance de la note et de l'importance du "mérite" pour avancer dans la profession, rappelez leur donc que elles-eux avancent au rythme le plus rapide (grand choix)! A la veille des promotions P.E. (CAPD le 18 novembre) où seulement 30% des promovables passeront au grand choix et ou 20% ne seront promu-e-s qu'à l'ancienneté, on peut se demander si le principe, "faites comme je dis pas comme je fais" n'a pas été inventé par notre hiérarchie...

Messieurs les directeurs, mesdames les infirmières...

Cette formule appartiendrait-elle au passé ? On peut se poser la question puisque depuis quelque temps, ce n'est plus l'en-tête des courriers envoyés par l'Inspection Académique. Aujourd'hui les directrices sont citées au même titre que les directeurs. Nous nous en félicitons.

Il faut dire que d'audience en audience nous n'avons cessé de rappeler à nos interlocuteurs (et récemment interlocutrices) que la mixité à l'école passait aussi par le vocabulaire employé. Il est après tout bien normal que notre hiérarchie applique enfin, elle-même, les textes ministériels on ne peut plus officiels. La "Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons,

les femmes et les hommes dans le système éducatif" signée en mars 2000 est très peu prise en compte. A quand des concertations pédagogiques sur cette question ?

Vous trouverez le texte intégral sur le site : <http://www.education.gouv.fr/syst/egalite/> avec des informations sur la place des filles et des garçons dans le système éducatif et la société, et des idées d'action pour tous les partenaires de l'éducation qui désirent travailler ensemble pour faire disparaître les inégalités entre les sexes.

Pour rappel, au chapitre "valoriser le rôle des femmes", il est écrit : Veiller à l'image et à la présence de femmes dans les documents de communication des ministè-

res et établissements engagés par la présente convention. La féminisation des noms de métiers sera poursuivie en référence au guide élaboré par l'Institut national de la langue française du CNRS.

Une circulaire que le Ministère lui-même n'arrive pas toujours à appliquer puisque, par exemple, les documents officiels relatifs à nos élections professionnelles aux commissions paritaires ne font mention que des professeurs ou des instituteurs : les professeur-e-s et les institutrices ont pourtant le droit de vote!

Et dans vos circonscriptions comment sont rédigés les courriers envoyés par vos inspectrices ou inspecteurs ?

Florence CIARAVOLA

EVS, CAE

Dire non, et après ?

• **Nous l'écrivions** dans notre bulletin de septembre : "Les écoles comme les établissements du second degré ne doivent pas accepter le recrutement des Emplois de Vie Scolaire dans le cadre des CAE. Nous appelons à boycotter ce genre de dispositif. Dans les CA des collèges et des lycées, refuser de voter le recrutement de ce type de personnel est un moyen de bloquer la machine.

• **Dans les écoles**, c'est aux équipes, après une phase nécessaire de débat, de refuser de monter des projets pour l'embauche de ce type de contrat (l'IA en annonce une centaine destinés à cet effet. Pour une autre centaine (voire plus) de postes, il seront -eux- imposés par l'administration (aide à la direction, accompagnement auprès d'enfants handicapés). Il s'agira alors, de façon réaliste et combati-

ve, de tout mettre en œuvre pour accueillir les personnes recrutées, leur permettre d'avoir accès à une véritable formation, de reposer la question à nos gouvernants de la pérennisation de milliers d'emplois dans l'Education Nationale (CES, contractuels, vacataires, aide-éducateurs, assistants d'éducation...). EVS... Le millefeuille du précaire "gagne" une couche, encore plus vulnérable. Et après?

• **Il est essentiel** d'échanger entre nous de solliciter les parents d'élèves, de débattre, de bâtir un argumentaire afin d'organiser une résistance qui soit la plus large possible. Résistons et agissons ensemble !

Marc LE ROY

A noter que dans les Conseils d'Administration des établissements du 2^e degré et LP les élu-e-s du Sden-Cgt

sont le plus souvent les seul-e-s à voter contre l'embauche de ce type de contrat... Quand on vous dit que lorsqu'on rétablira l'esclavage certains négocieront le poids des chaînes! NDLR.



L'élection des représentant-e-s du personnel Un rendez-vous important



- A quoi servent les élu-e-s?
- A quoi sert la CAPD?

• Ces élections vous permettent de choisir vos représentant-e-s qui pendant 3 ans siègeront en commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD). Les élu-e-s, vous représentent et défendent les intérêts collectifs de toutes et tous et les intérêts individuels de chacun-e. Ils représentent une force d'action essentielle face à notre administration et bénéficient d'une légitimité qui leur permet de dialoguer, de négocier et de faire entendre les revendications des personnels enseignants.

• La CAPD se réunit régulièrement pour statuer sur les promotions, les stages de formation continue, les intégrations des instituteur-trice-s dans le corps des P.E., les opérations du mouvement départemental. Elle traite également de

certains litiges d'ordre individuel.

• Le rôle des représentants du personnel est essentiel pour le bon fonctionnement de la démocratie et pour la transparence de la gestion des personnels enseignants.

Si, comme nous, vous pensez que le pluralisme des idées et des revendications garantissent le bon fonctionnement de la démocratie, alors votez faites voter pour les listes de la Cgt-Educ'Action-Sden-Cgt.

Dans la liste CAPN déposée par la Cgt-Educ'Action, notons la présence d'Elisabeth Caron, militante du Sden-Cgt 06, directrice d'école maternelle à Nice.

Notre liste reflète bien nos idées nos convictions

• Notre tête de liste est une femme, elles sont 21 sur 30, bien représentative du milieu.

• Une liste faite de militant-e-s de terrain, instit et P.E., spécialisé-e-s ou pas, enseignant-e-s de ZEP, adjoint-e-s, directeur-trice-s de tout le département.

Leila Saimi, Yvon Guesnier, Eve Noailly
Elu-e-s du personnel en CAPD

Vote par correspondance...

Les collègues des écoles de moins de 8 classes les collègues de réseaux, les ZIL, BD etc votent par correspondance sur l'IA. Ils recevront début novembre le matériel de vote individuel...

Les bourdes à éviter:

• Ne déposez pas les enveloppes directement à l'Inspection Académique, c'est un cas d'annulation. Il faut obligatoirement passer par la voie postale.

• N'oubliez pas de signer l'enveloppe N°2 celle sur laquelle on vous demande de mettre vos nom, prénom, grade et affectation et de la cacheter.

• Lisez bien les instructions de vote!

• **Votez ! Et surtout ne vous trompez pas votez pour les listes de la Cgt Educ'Action les listes Sden-Cgt Unsen-Cgt!**

Vote dans les écoles de 8 classes et plus, Il aura lieu dans les écoles le 6 décembre... Des instructions précises arriveront aux directeur-trice-s début novembre. Attention! Les collègues qui seraient absent-e-s le 6 décembre (absences prévisibles: classes vertes, congé de maternité...) doivent voter par correspondance dans leur école, le passage par la poste est obligatoire et les votes doivent être parvenus à l'école le 6 décembre au plus tard. Vérifiez si des collègues sont dans ce cas que vous avez reçu le matériel nécessaire pour permettre ce vote par correspondance.

Avisez-nous de tout problème. Par mail à sden1d06@free.fr ou en téléphonant au 06.63.57.64.72.

A l'IA jacta est *

• **L'ôdience à l'IA** : un rituel, une figure imposée que tout-e représentant-e du personnel se doit d'honorer un jour dans sa vie de militant-e syndical-e (si, si). Une fois la date et l'heure fixées, on se covoiture, Nice La Plaine, un salut aux personnes de l'accueil " comment ça va, vous connaissez le chemin...". La délégation s'attable au premier étage, récapépète l'ordre du jour, la machine allonge ses cafés, it's time. Ascenseur. Bruits de couloir, public relation jusqu'au cinquième étage. L'attente dans un renforcement à quatre chaises avec des prospectus obsolètes du Conseil Général. On règle nos montres, M. l'IA paraît flanqué de M. IA adjoint, de Mme la chef-e de la DIPE **, et de Mme la secrétaire générale.

• **Salle surchauffée.** Face à face, remerciements, liminaires. On est d'attaque, l'argumentaire entre les dents. Boum : carte scolar-

re+ ZEP+ réussite éducative. Quid, M. l'IA, du groupe de pilotage ZEP ? De l'enquête - inique- de l'Insee ? Du silence radio gouvernemental depuis 1999 ? Une réunion va se tiendre qu'on nous rétorque. L'IA nous glisse qu'il est preneur d'infos sur les modifs de population scolaire, qu'il envisage une autre utilisation des moyens dans les zones prioritaires (ouh lala ...). On embraye sur la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Etre inscrit ne veut pas dire être scolarisé..., une maison du Handicap va ouvrir en janvier, une quatre-vingtaine de CAE/EVS seront affectés auprès d'enfants handicapés. Opportunistes, combatifs, on enfonce le clou sur notre appel à boycotter ce type de contrat. Que pense l'IA qui serre les mâchoires ? Le ministère lui a envoyé un superbe cahier des charges tout en cuir de Grenelle. Il

l'applique, point barre. On revient alors sur le CAPASH, le " vers où va le spé qui se délite ? ", les missions du RASED, les UPI passées et à venir, le déficit en SESSAD ... On enfle les points : décharge de direction, effectifs en maternelle, inspection/notation, demi-journées post-rentree, mixité, l'éclipse...

• **Fin de l'audience,** au loin le baou s'assombrit, on se lève, on discute un peu sur la moquette devant l'ascenseur. Descente, on connaît le chemin, issue de secours. Dehors, plus un chat, c'est bon de prendre l'air. Alors on a été comment ? Sec l'IA au début plus souple ensuite ! . On a avancé sur certains points ! Le rituel est donc quand même utile.

...A l'IA jacta est.

Marc LE ROY

* à l'est de l'IA on jacte mais rien de nouveau

** Division du PErsonnel

**Bulletin d'adhésion à retourner : Sden-Cgt 12 boulevard comte de Falicon
Résidence "Les Oliviers" Bâtiment 1 Escalier 7 06100 NICE**

Le versement d'une cotisation syndicale vous donne droit à une déduction fiscale sur vos impôts sur le revenu des 2/3 du montant payé

NOM : Prénom : Né-e le :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville : Téléphone : Portable :

Adresse E-mail :

Etablissement :

Grade : Echelon : Hors-classe : oui - non

Fonction : ZIL, Adjt-e, Dir, Cons. pédagogique... : Temps plein - temps partiel : quotité ... %

Je désire adhérer au Sden-Cgt

Je souhaite payer par prélèvement automatique (mensuel): Envoyez un RIB ou un RIP avec ce bulletin d'adhésion.

Date et signature

Instit	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch.	11° éch.
Cotisation par mois				13,60	13,90	14,20	14,50	15,30	16,10	17,10	18,80
Professeur d'Ecole	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch.	11° éch.
Cotisation par mois	12,70	13,70	14,40	15,10	16,00	17,00	18,00	19,30	20,70	22,30	24,00
Prof.Ec. Hors classe	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.				
Cotisation par mois	18,00	20,40	21,90	23,40	25,30	27,00	28,00				

Défense du Personnel CAPD et groupes de travail

• Les 9 et 10 novembre Groupes de travail sur les stages de Formation Continue.

• 18 novembre promotion des Professeurs d'Ecole... Vous souhaitez savoir si vous êtes promu-e ou non promu-e remplissez le formulaire électronique que vous trouverez à l'adresse : <http://sden1d06.free.fr/Formulai/PromoPe.htm>

Le Sden-Cgt en CAPD dans les Alpes-Maritimes :

• Ce sont des élu-e-s qui pendant 3 ans vous ont défendus, ont veillé à l'équité entre personnels, ont évité les passe-droit...

• Le Sden-Cgt revendique entre autres à la CAPD :

- **La suppression de la note**, injuste et infantilissante dans les barèmes de mutation, c'est du pouvoir de l'IA.!

- **La suppression de la note** dans les barèmes de promotion, et le passage de toutes et tous au rythme le plus rapide (comme pour les IEN...).

- **L'augmentation** du nombre de départ en Congé de Formation.

- **Le rétablissement des Congés de Mobilité** (qui existent dans les textes mais ne bénéficient plus de dotation).

- **La totale transparence** sur les mutations.

- **L'arrêt de la multiplication** des postes à profil.

- **Une augmentation** du nombre de stages de formation continue et une **mise en adéquation** de la Formation avec les attentes des personnels.

- **L'arrêt de la nomination** de jeunes collègues sur des postes spécialisés quand ils/elles ne sont pas volontaires.

- **Des départs en formation** pour les CAPA-SH suffisants par rapport aux besoins des écoles....

**Alors, le 6 décembre...
Si vous souhaitez
un syndicalisme
combatif, ouvert,
démocratique,
revendicatif,
refusant la co-gestion
votez pour les listes
Sden-Cgt
Educ'Action !**

Les forums sociaux : une autre facette de l'action syndicale



Forum Social départemental : un grand succès !
De Nice (l'Ariane) à Gattières en passant par Valbonne, Le Broc et Carros, environ un millier de personnes a participé à tout ou partie de ce 4ème Forum Social départemental.

Tout au long de ce Forum Social, une quinzaine de débats en plénières ou ateliers, sur des sujets très divers : discriminations, pouvoirs des médias, aménagement du territoire, énergies, cohésion ou transformation sociale, traite des êtres humains et prostitution, économie solidaire, consommer autrement, relations filles-garçons et avenir des jeunes...

Mais aussi, dans une grande convivialité et grâce à un travail organisationnel préparatoire très au point, projections de films, théâtre interactif, expositions, stands, soirée festive autour d'un repas interculturel et de musique africaine, sans oublier l'accueil des enfants avec animations reprenant les thèmes du Forum...

A l'issue des débats, les participant-e-s ont aussi remis en perspectives ce Forum en le reliant à de nombreux rendez-vous, des prochains Forums Sociaux à l'échelle mondiale et européenne et des initiatives locales et départementales (notamment AGCS, inégalités et discriminations, suites à donner à la réflexion sur la traite des êtres humains et la prostitution, sur le logement). A suivre donc !

Florence CIARAVOLA

Le Sden-CGT, et plus largement l'union départementale, se sont fortement impliqués dans la préparation du Forum social qui s'est tenu à Nice, Valbonne, Carros, Le Broc et Gattières : disponibilité militante, animation de commissions, diffusion dans la presse aux personnels, affichage, contribution financière... De plus, certain-es militant-es engagé-es dans le FSD au titre d'une association ou d'un parti étaient par ailleurs aussi militant-es de la CGT! Cet investissement repose assurément sur l'intérêt particulier que tel ou telle porte pour la démarche des forums sociaux, mais ce n'est pas un hasard non plus s'ils se retrouvent à la CGT.

Le forum social est en effet une démarche ouverte : l'essentiel n'est pas de "faire passer un message" mais de donner la parole à celles et ceux qui ne la prennent pas d'ordinaire. C'est là une démarche naturelle à la

CGT : dans les conflits sociaux récents, nous avons toujours su relativiser la pensée unique des "experts" pour qui une seule voie est possible, et mettre en avant le vécu des salarié-es; c'est à cette condition-là qu'émerge la capacité de résister, et une véritable force de transformation de la société. C'est ainsi que la CGT ne cantonne pas ses revendications à la préservation des acquis, mais définit avec les salarié-es des droits nouveaux à atteindre.

Démarche ouverte, les forums sociaux le sont aussi par la composition des collectifs d'animation : près de 50 organisations font partie de l'équipe départementale



le, qui compte également des individus venus en leur nom propre. La recherche de consensus est la règle. Aucune ne cherche à tirer la couverture à soi. Fait exceptionnel pour un forum social : dans les Alpes-Maritimes, les partis sont admis dans le collectif au titre de soutien, et ont à coeur de ne pas récupérer la démarche dans une logique d'auto-promotion. La CGT non seulement ne craint pas la confrontation, mais entend se nourrir des réflexions des autres.

De plus, il serait difficile de trouver un thème de débat qui ne regarde de près ou de loin l'un des champs professionnels couverts par notre confédération, et plus largement l'ensemble du salariat. Le programme de cette session-ci en fournit le meilleur exemple : les Énergies, le Pouvoir des Médias concernent en tant que tel-les les salarié-es de ces branches, mais en même temps tout citoyen; Les Discriminations, l'Aménagement du territoire touchent de plein fouet le monde du travail, la Traite des êtres humains et la prostitution font réagir n'importe quelle conscience syndicale et le débat Cohésion ou transformation sociale rejoint évidemment celui qui oppose syndicalisme

d'accompagnement et syndicalisme de transformation. La vocation internationaliste de notre confédération est interpellée également par la question de l'Économie solidaire et par la perspective de Consommer autrement. Au Sden, nous avons pu être plus particulièrement touché-es par le débat de l'Ariane autour du film "L'Esquive" : "Quelles relations entre filles et garçons? Quel avenir pour les jeunes?" car il concerne le public auquel nous nous adressons mais aussi le sens même de nos métiers.

En somme, si la CGT et le Sden particulièrement se sont retrouvés dans la démarche des forums sociaux, c'est parce qu'une même valeur les anime : l'émancipation. Le monde n'est pas une marchandise, un autre monde est possible : à la condition que les jeunes, celles et ceux au service desquel-les nous sommes, et les salarié-es, dont nous sommes, s'approprient leur destinée.

Renaud DE VARENT

Voici également la liste des organisations du Collectif FSD 06

Le Forum Social 06 est organisé par "Le collectif 06 FSE" :

Citoyennes et citoyens à titre individuel
Associations : À Gauche Vraiment, ADDAM, Les Amis de la Démocratie, Les Amis du PCA, Appese, Artisans du Monde, Association France Palestine Solidarité, ATTAC, Cimade, Un Coeur pour l'Ariane, Collectif pour l'Écodéveloppement, Culture et Cinéma Vence, Droit Au Logement, FCPE, Génération Solidarités, Greenpeace, Habitat & Citoyenneté, ICEM06 (Freinet), Inter Associatif des Solidarités, Mondo, Motiv'actions, Mouvement Français pour le Planning Familial, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, MRAP, PCA Hebdo, Pole d'Économie Solidaire, Planeterre, Pour une Europe Sociale et Solidaire, saladenicoise.net, SOS Racisme Indépendant, Théâtre des "31", Théâtre "Le Village", Vallées solidaires.

Syndicats : Union Départementale CGT, FSU, Solidaires, Union Départementale CFTD.

Avec le soutien de : Les Alternatifs, Les jeunes Verts/La souris verte, Ligue Communiste Révolutionnaire, Mouvement des Jeunes Socialistes, Mouvement Jeunes Communistes, Parti Communiste Français, Parti socialiste, Pour la République Sociale, Les Verts.

BUDGET 2006



Les député-es ont entamé le 18 octobre l'examen du budget qui sera voté en première lecture le 22 novembre.

Dans la triste continuité des années précédentes, ce sont encore 5318 fonctionnaires partant à la retraite qui ne seront pas remplacé-es. Il faut bien financer les ristournes fiscales accordées aux entreprises ainsi qu'aux ménages les plus aisés !

Dans le premier degré 800 créations nettes pour 50 000 élèves supplémentaires ...

Dans le second degré, ce sont 1 380 postes de supprimés, s'ajoutant aux 15 000 des années précédentes, sans oublier les suppressions de 1400 postes de stagiaires consécutives à la réduction de leur nombre aux concours.

Pendant le même temps le gouvernement met en avant l'accueil des élèves handicapés, la mise en œuvre des PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) ou l'enseignement des langues vivantes. Avec quels moyens ? De qui se moque-t-on ?

Si les nouveaux-elles assistant-es d'éducation compensent les suppressions de surveillants ils ne rattrapent aucunement les 30 000 postes de personnel d'encadrements supprimés ces 3 dernières années.

Quant aux 60 000 CES dont les contrats se terminent ou sont terminés, ils sont loin d'être compensés par les EVS (Emplois Vie Scolaire), CAE (Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi) ou plus rarement CA (Contrat d'Avenir !). Pire, pour limiter la compensation financière que l'Etat reversera aux collectivités locales lors de la "décentralisation" des TOS, les CES au profil TOS ne sont quasiment plus remplacés !

Il est clair qu'un tel budget, loin de permettre de faire un pas vers la réussite de toutes et tous, ne peut qu'aggraver nos conditions de travail.

Plus que jamais nous devons donc poursuivre et amplifier notre mobilisation !

Jean-Pierre QUARTIER

Union Régionale des Syndicats Départementaux de l'Éducation Nationale CGT

Secrétaire Académique :

Cédric Garoyan. Tél. : 04.93.22.04.30 •
06.75.74.14.22
10, avenue des Tuilières 06800
Cagnes-sur-Mer
ursdencgt@laposte.net
cgaroyan@yahoo.fr
<http://ursdencgt.free.fr>

Secrétaire Départementale du VAR :

Corinne GELEY
Tél, Fax : 04 94 45 23 14
725 Ch des VERNEDES,
17 Clairières des VERNEDES
83480 PUGET
corinne.geley@laposte.net

**Secrétaire départemental
des Alpes-Maritimes :**

Joël DENNEULIN
Tél. : 04 92 91 17 06 + 06 62 01 08 93
171 Rue Max Jacob 06600 ANTIBES
E-mail:cgteducation06@wanadoo

1er degré 06 : Yvon Guesnier

Tél. : 06.63.57.64.72. E-mail:sden1d06@free.fr

Site internet : <http://sden1d06.free.fr/>

2e degré 06 :

E-mail:sden2d06@free.fr

1er degré 83 : Sandrine Blondy

Tél. : 06 11 77 62 69

E-mail:sandrine.syndicat@free.fr

**Avoir
le bon réflexe:
toutes les informations
en direct
sur le site de la CGT
Educ'Action**

<http://www.unsen.cgt.fr>

**6 décembre,
la Cgt Educ'Action présente
des listes dans toutes
les CAPN et plus
de 100 listes académiques
et départementales 2° degré
LEP et 1° Degré.
Votez et faites voter
pour elles !**

N° de commission paritaire : 0208 S 06382 - Imprimerie SEPIPCA - La Trinité

La Cgt Educ'Action de l'Académie de Nice - 4

NON-RESPECT DE LA CARTE SCOLAIRE OU COMMENT PROFITER DE L'OUVERTURE D'UN LYCEE POUR EN SURCHARGER UN AUTRE !

Super ! pensaient les collègues et les lycéens du lycée Raynouard de Brignoles, l'ouverture du lycée de Saint Maximin en nous déchargeant de 600 élèves va redonner à notre établissement une taille plus humaine, va nous permettre de travailler dans de meilleures conditions !

• **Et bien pas du tout**, les soucis commencent au moment des inscriptions en juin.

Des élèves redoublants de terminale se voient refuser l'inscription au lycée de Brignoles faute de place (ce qui est malheureusement légal), mais d'autres élèves de seconde, de première, arrivant sur la zone dépendant de Brignoles sont aussi balayés d'une réponse téléphonique " Plus de place, inscrivez-vous à Saint Maximin " Il n'y a pas les options que vous aviez choisies ? " Ce n'est pas un problème prenez en d'autres que vous pourrez faire à Saint Maximin " Vous avez beaucoup de trajet à faire pour Saint Maximin, " Mais non ce n'est qu'à 25 km de plus que Brignoles, achetez une mobylette !"

• **Et que dire** des redoublants de Terminale S.T.T. qui ne peuvent pas aller à Saint Maximin car il n'y a pas de S.T.T. (ce n'est d'ailleurs pas faute d'avoir demandé et re- redemandé qu'il en ait !). Et bien ceux qui restent sur le carreau pourront suivre 300 heures de cours avec des B.E.P. dans le cadre de la M.G.I. !

• **Il aurait fallu sept ouvertures** de classes pour travailler dans de bonnes conditions et accueillir tous les élèves en conformité avec la carte scolaire !

• **Il n'y pas eu de rallonge de la D.G.H.** malgré l'intervention des élus professeurs et parents d'élèves au C.A., des élus locaux, des responsables de la région... la position du rectorat est restée la même !

• **Résultats** : pratiquement toutes les classes sont à 35 ! Des jeunes ont rallongé leurs trajets d'une demi-heure à trois quarts d'heure, matin et soir . Certains sont séparés de leur famille Des classes de niveaux différents sont regroupées, des options sont supprimées (entre autres le provençal), l'établissement est toujours en surcharge !

• **Rappelons** que la carte scolaire a pour but de donner une égalité de qualité de scolarisation !

• **C'est normalement l'objectif de l'école de la République...** mais vous savez bien, l'école coûte trop cher ! et puis c'est rempli de fonctionnaires là-dedans ! Insupportable pour nos gouvernants actuels !!!! Les jeunes ? ils n'ont qu'à avoir des parents riches pour aller dans le privé

• **Méfiez-vous** dans vos établissements au moment de l'attribution de la D.G.H., puis au moment des inscriptions : à la rentrée il est difficile de mener des actions car les parents ont trouvé durant l'été des solutions alternatives, école privée, changement de région en envoyant dans la famille, internat... et il n'y a plus personne à défendre.

Cécile LAUBLET

NE BRADONS PAS LA FORMATION INITIALE AU PROFIT DE L'APPRENTISSAGE

Le gouvernement entend porter les effectifs de l'apprentissage, LOI BORLOO, à 500 000 d'ici 2009. Soit une augmentation de 40%. Il prévoit le doublement des sections d'apprentissage dans les LP, cela concernerait environ 26 540 apprenti-e-s supplémentaires.

Le conseil National de l'U.N.S.E.N. C.G.T. réuni à Mézières en Brenne a tenu à rappeler les principes fondamentaux qui doivent prévaloir pour la formation théorique des jeunes.

• Pour vivre sa vie de citoyen-ne et sa vie de salarié-e **une bonne culture générale est indispensable**. Il faut donc un enseignement professionnel associé à un enseignement général complet de **haut niveau** afin d'assurer une insertion professionnelle mais aussi pour donner les moyens à ceux ou celles qui le souhaitent de poursuivre leurs études.

• Il faut un enseignement professionnel, bien ancré dans la **réalité des métiers**. Il convient donc que les **contenus professionnels** soient élaborés avec les **professionnels eux-mêmes en collaboration avec les enseignants**. Et d'asseoir les contenus de formation sur des pratiques concrètes dans les établissements d'enseignement et in situ au travers des périodes de formation en entreprise. Les L.P. ont cette pratique. Moins longues que dans le cadre de l'apprentissage, les P.F.E. doivent cependant être encore réduites.

• Notre attachement à la **laïcité** et au **service public** nous conduit à défendre l'intérêt général et non les intérêts des entreprises. L'enseignement professionnel, doit accueillir tous les élèves qui le souhaitent sans distinction, sans exclusive. Or le contrat d'apprentissage, soumis à l'accord d'un employeur, qui a la possibilité d'écarter ou d'accepter qui il veut, n'offre pas ces garanties. La signature d'un contrat d'apprentissage dépend de la conjoncture économique. L'offre est fluctuante - les apprenti-e-s étant considéré-e-s comme des salarié-e-s occupant un poste de travail - et est trop souvent fonction de considérations subjectives, pour certaines condamnables car à caractère **sexiste ou raciste**.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'apprentissage en E.P.L.E., les contradictions statutaires ou juridiques tendent à limiter la **maîtrise** et le **contrôle** de l'Éducation Nationale sur ces formations.

Les jeunes qui y souscrivent ont un statut qui les place d'abord sous la responsabilité de l'employeur. Les entités juridiques de gestion des formations, ne peuvent exister que dans le

cadre de conventions avec le Conseil Régional qui conduit une politique autonome. En d'autres termes, l'E.P.L.E. devient le **prestataire de service** en la matière.

Nous devons noter également un certain **désengagement de l'état au niveau des L.P. et des L.T. au profit de l'apprentissage**. Nos Lycées professionnels et Lycées technologiques sont directement touchés au niveau de l'attribution de la taxe d'apprentissage, **et ce sont 190 millions d'euros qui seront retirés des L.P. au profit des C.F.A. !**

D'autre part, la mise en **concurrence d'une même formation au sein d'un établissement** fausse les données.

Dans notre académie, par exemple au **lycée Jules Ferry de Cannes, l'élève qui souhaite préparer le B.T.S. Maintenance Industrielle a le choix entre la formation initiale et l'apprentissage**.

- **L'élève qui choisit la formation initiale bénéficie, dans ce cadre scolaire, d'une formation dispensée entièrement par des enseignants qualifiés, pédagogues, disponibles.**

- **L'élève qui choisit la formation par l'apprentissage prend le statut d'apprenti et voit sa formation professionnelle prise en charge par l'entreprise. Il touchera 48 % du SMIC (selon son âge) plus l'indemnisation du transport et la prime de panier pour ses repas (pris à la cantine).**

Pour le candidat au B.T.S., l'apprentissage est plus attractif et cela me semble bien naturel.

Mais ne nous trompons pas...

Dispenser une formation professionnelle de qualité c'est prendre le temps de faire acquérir à nos élèves des notions de base, des techniques à la fois pointues et transférables. Les enseignants y sont préparés.

Apprendre à apprendre c'est être pédagogue et qui d'autre qu'un enseignant est formé à la pédagogie ?

Rencontrer les parents, rendre autonome, écouter, réfléchir, aider, et j'en passe et sans compter les heures, qui d'autre qu'un enseignant...

Arrêtons de leurrer nos enfants, des enseignants précaires (contractuels, vacataires) sont sans emploi. Ces "précaires" ont choisi, ils ont choisi le plus beau métier du monde alors donnons leurs, rendons leurs, rendez nous ce que nous faisons de mieux au monde, ENSEIGNER.

La mise en concurrence directe, dans un même établissement **de deux formations pour un même diplôme** va affaiblir le potentiel de nos L.P. et L.T. et à court terme entraîner la suppression de la formation initiale professionnelle.

Est-ce là un vœu de Bruxelles afin d'harmoniser les formations européennes ?

Autre exemple de la mise en place de l'apprentissage par le biais de la formation en CFA au sein de l'Académie. Beaucoup d'établissements, **dont le recrutement est difficile dans certaines sections**, se sont vus proposer ou imposer par le Rectorat, via le D.A.E.T., le D.A.F.P.I.C ou les inspecteurs de spécialité de transformer ces sections "condamnées" de type formation initiale en formation de type C.F.A. Aussi beaucoup de collègues enseignants et moi-même nous posons des questions sur la mise en place de la **P.A.M. (Procédure d'Affectation Mécanique)**, sur ses répercussions néfastes sur le taux de remplissage des sections, sur la "qualité" du recrutement de nos élèves et par voie de conséquences sur les fermetures proposées de sections ! Mais nous ne sommes nullement étonnés des propositions qui nous sont faites sur la mise en place une formation identique mais avec un autre statut : C.F.A. public. Cela a été **imposé** dans plusieurs établissements : L.P. Léon Chiris à Grasse, L.P. du Bâtiment à Nice, etc.

Une dégradation de nos conditions de travail au travers de la révision de nos statuts est prévue. L'ensemble des enseignants est concerné. Des décrets d'applications doivent être promulgués pour une mise en adéquation avec la loi d'orientation qui fixe le cadre dans ces termes : **"les enseignants participent aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage"**.

La formation continue correspond de plus en plus à une exigence sociale et à un besoin des salariés. Elle doit être prise en compte par le service public d'éducation et de formation.

Le conseil national de l'U.N.S.E.N. appelle donc les personnels à intervenir pour que la **priorité soit donnée aux formations sous statut scolaire et à s'opposer à l'ouverture de formations par apprentissage dans les E.P.L.E.**

Joël DENNEULIN

NON A LA CULPABILISATION, OUI A LA LUTTE !

Les enseignants seraient des privilégiés : ils ne travailleraient que 18 heures par semaine, auraient 4 mois de vacances dans l'année et un salaire bien confortable. Notre rôle est de rétablir la **vérité** d'une part et de **lutter** contre les attaques ministérielles que nous subissons d'autre part.

Notre métier est un métier **difficile et non reconnu**. Une **heure de cours** c'est au minimum une **heure de préparation**. Nos vacances sont l'occasion de nous avancer dans notre travail (qui continue bien après avoir franchi la porte du lycée) et notre salaire est loin de nous permettre des frais de bouche à hauteur de 400 euros par jour... Notre rôle est d'**expliquer** aux salarié-e-s du privé et du public qu'il ne faut pas **se tromper de cible** et que surtout nos revendications syndicales sont toujours dictées par l'**intérêt des élèves**.

Les attaques ces dernières années ont été nombreuses. La loi Fillon dont nous avons, les premiers, souligné les méfaits tant psychologiques - concernant la **note au mérite** - que pédagogiques avec un socle des connaissances **au rabais**. Loi qui **hiérarchise des matières** qui seraient **nobles** et d'autres **secondaires**, qui inclut la remise en cause de la **liberté pédagogique**, qui multiplie des **postes sur plusieurs établissements** ou encore qui préconise la **flexibilité** accrue de notre travail, pour ne citer que quelques traits avec lesquels nous sommes en désaccord ! Sans parler du salaire au mérite déjà en place pour l'accession à la hors classe, infantilisant et récompensant en priorité ceux prêts à rendre divers services à

ceux qui ont le pouvoir de noter en dehors de tout travail de pédagogie.

La plus grave atteinte reste celle portée aux **statuts** de l'enseignant. Tous participeraient aux **"actions de formation par apprentissage"**, et les "centres de formation des apprentis" deviendraient des "établissements dispensant une formation scolaire".

Nous n'acceptons pas cela !

"Les enseignants du second degré assurent des enseignements complémentaires dans leur champ disciplinaire **ou dans une discipline connexe**" (...) "une certification complémentaire en lettres, langues et mathématiques sera proposée". Voilà une façon d'annoncer le retour à la **bivalence** pour une rentabilité maximum des enseignants. Les postes sur plusieurs établissements vont ainsi se multiplier avec pour conséquence le développement de la **flexibilité pour tous**.

Nous le refusons !

Nous continuons aussi à refuser le **travail gratuit du lundi de Pentecôte** pour une soi-disant solidarité après que le gouvernement a injustement culpabilisé les salarié-e-s. Tout en exonérant l'état de ses responsabilités, cette journée vise à augmenter la durée du travail pour le plus grand profit du patronat. Nous ne pouvons accepter et cautionner cela.

Nous devons continuer à rejeter ce principe inique.

Enfin nous voulons lutter contre les **remplacements de courte durée**, négation de notre métier d'enseignant mais aussi **augmentation de notre temps de travail** alors que nous réclamons 15 heures hebdomadai-

re devant les élèves pour tous. Si effectivement les élèves, suite à l'absence ponctuelle d'un enseignant ne doivent pas être "livrés à eux-mêmes", nous réclamons un encadrement digne de ce nom dans les établissements, avec un nombre de surveillants accru.

Concernant l'encadrement, nous continuerons à réclamer la présence de **"infirmiers à plein temps"** dans les établissements. Il est scandaleux de faire des économies sur la santé de nos enfants !

Il est temps pour les enseignants de se mobiliser !

Il est anormal, tandis que nous sommes la cible des plus grands profiteurs (le M.E.D.E.F.), que notre cause soit la plus juste, que nous soyons si peu écoutés par la masse des citoyens. **Nous ne devons pas oublier notre rôle d'informer tous et toutes et surtout de combattre le mensonge !**

Le 6 décembre, le vote massif pour la C.G.T. EDUC'ACTION sera un premier signe fort d'un désir de lutte pour une Education plus juste pour les élèves et les enseignants.

Cédric GAROYAN



L'EMPLOI AU CŒUR DES LUTTES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

RECRUTEMENT EVS

Dans sa poursuite de la précarisation de l'emploi, en particulier de l'emploi des jeunes le gouvernement a trouvé pire que les T.U.C., C.E.S. ou C.E.C., pire que les Aides Educateur/trices et Assistant-e-s d'Education, il a créé les Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi et les Contrats d'Avenir. Ces deux nouveaux contrats sont le pendant des Contrats Nouvelle Embauche, nouveaux nés du privé. Les personnes recrutées sur un Emploi de Vie Scolaire dans l'Education Nationale n'auront qu'un contrat à durée déterminée de 6 mois renouvelable 2 fois au plus, 26h par semaine au S.M.I.C.

Dans notre Académie ce sont 1250 embauches qui sont ainsi prévues. Ces embauches remplaceront dans le second degré les C.E.S., essentiellement sur profil Vie Scolaire. Le gouvernement ne souhaite pas, en effet, entériner le déficit en TOS et recruter sur ce profil à la veille du transfert de cette catégorie du personnel aux régions.

Si nous comprenons bien que des personnes confrontées au mur du chômage soient candidates à ces emplois et préfèrent ce type de C.D.D. à rien (ou aux vacances),

Si, comme nos collègues, nous réclamons du personnel d'entretien, de vie scolaire, de maintenance informatique, d'aide à la documentation, etc. et apprécions le travail effectué par les C.E.S., A.E., ...

En tant que syndicalistes nous ne pouvons être complices de cette précarisation des emplois publics,

La C.G.T. EDUC'ACTION s'est donc prononcée contre ces contrats et appelle à boycotter ces dispositifs en refusant de voter le recrutement de ce type de personnel dans les C.A. des collèges et lycées.

Cette position claire nous démarque de la position ambiguë adoptée par d'autres, qui tout en condamnant, s'abstiennent lors des votes!

Faisons l'inventaire dans nos établissements des emplois occupés par tous ces contrats précaires et réclamons la création



de postes correspondants dans le cadre de la fonction publique.

Veillons à la défense des personnes qui seront ainsi embauchées (accès à une formation, résistance aux pressions hiérarchiques rendues possible par la fragilité du contrat,...).

REPLACEMENTS DE COURTE DURÉE

C'est la mesure qui provoque le plus de remous en salles des professeurs et ça se comprend quand on considère

Qu'il s'agit ni plus ni moins de d'augmenter nos horaires de 9,25 %. Quel-le salarié-e accepterait de se faire imposer 5 h de plus par semaine sans augmentation de salaire pour remplacer les collègues absent-e-s ?

Que cette mesure est inefficace sur le plan pédagogique.

Que son financement n'est pas prévu et que c'est donc en diminuant les H.S.E. d'une part (H.S.E. servant par exemple au soutien scolaire prévu dans les projets d'établissement), et en utilisant les crédits destinés au paiement des non-titulaires que ces remplacements seront payés (*).

La C.G.T. EDUC'ACTION demande l'abrogation du décret instituant le remplacement des absences de courte durée et appelle à refuser toute négociation de protocole, quel qu'il soit.

Nous réclamons l'embauche de surveillant-e-s sous statut M.I.-S.E. amélioré et de titulaires remplaçant-e-s volontaires et formé-e-s en nombre suffisant.

Téléchargez sur le site du syndicat (<http://sdcgt0683.ouvaton.org/>) le 4 pages sur les

remplacements de courte durée contenant une pétition à faire signer dans vos établissements ainsi qu'une motion à faire voter en C.A.

Une "Lettre aux parents" est également téléchargeable sur ce site.

Faites remonter ce qui se passe dans vos établissements, position de la direction, des collègues,... sden2d06@free.fr.

(* Si 15 millions, somme dérisoire, semblent prévus au budget 2006, les établissements de notre Académie n'ont reçu aucune HSE supplémentaire en cette fin d'année. Il leur est donc IMPOSSIBLE DE REMUNERER les collègues qui effectueraient des remplacements sur la base du volontariat d'ici la fin de l'année !

Dernière minute L'UNSEN CGT, le SNES et le SNEP appellent à la grève le jeudi 24 novembre contre le décret sur les remplacements de courte durée

PRÉCAIRES

Plus de 600 de contractuel-les et vacataires mis au chômage dans notre Académie !

Leur camping devant le Rectorat a permis à nos collègues de se faire entendre dans les médias, à défaut d'obtenir satisfaction de la part du Recteur. Mais leur action fait tâche d'huile et c'est maintenant à Créteil, sous les fenêtres de notre ancien recteur, que se sont courageusement installé-e-s les campeurs et campeuses. À noter que ces non-titulaires sont soutenus par une intersyndicale (C.G.T., F.S.U., C.N.T., S.U.D.). Après NICE et Créteil, à qui le tour ?

C'est un problème d'ampleur nationale, et pourtant si proche de nous.

Nous devons continuer à apporter notre soutien à nos collègues non-titulaires et agir pour obtenir la résorption de la précarité dans la fonction publique !

Accepter de remplacer un collègue absent, c'est enlever tout espoir à un non-titulaire chômeur de retrouver son emploi !

Jean-Pierre QUARTIER

Bulletin d'adhésion à retourner : Sden-Cgt 12 boulevard comte de Falicon

Résidence "Les Oliviers" Bâtiment 1 Escalier 7 06100 NICE

Le versement d'une cotisation syndicale vous donne droit à une déduction fiscale sur vos impôts sur le revenu des 2/3 du montant payé

NOM : **Prénom :** **Né-e le :**

Adresse personnelle :

Code postal : **Ville :** **Téléphone :** **Portable :**

Adresse E-mail :

Etablissement :

Grade : **Echelon :** **Hors-classe : oui - non**

Fonction : ZIL, Adjt-e, Dir, Cons. pédagogique... : **Temps plein - temps partiel : quotité** %

Je désire adhérer au Sden-Cgt

Je souhaite payer par prélèvement automatique (mensuel): Envoyez un RIB ou un RIP avec ce bulletin d'adhésion.

Date et signature

Instit	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch.	11° éch.
Cotisation par mois				13,60	13,90	14,20	14,50	15,30	16,10	17,10	18,80
Professeur d'Ecole Certifié PLP2 - CPE	12,70	13,70	14,40	15,10	16,00	17,00	18,00	19,30	20,70	22,30	24,00
Hors classe Prof.Ec. PLP2 - CPE	18,00	24,00	21,90	23,40	25,30	27,00	28,00				
Agrégés	13,80	15,90	17,40	18,80	20,20	21,60	23,10	24,90	15,00	18,50	29,90